

---

Adresse des citoyens de la commune de Clermont à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des citoyens de la commune de Clermont à la Convention nationale, lors de la séance du 28 brumaire an III (18 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 352-353;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18312\\_t1\\_0352\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18312_t1_0352_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

f'

[*Le président de la société populaire de Daumazan au président de la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (37)

Citoyen président,

Tu trouveras ci-joint une adresse de la société populaire de Daumazan à la Convention nationale que je te prie de vouloir lui transmettre.

Salut et fraternité.

MAJOURAN, *président*.

[*La société populaire de Daumazan à la Convention nationale, le 25 vendémiaire an III*] (38)

Citoyens,

Ils ne sont plus enfin ces tems de tyrannie et d'oppression dont les fastes de l'histoire ne présentent plus d'exemple ! il n'est plus ce système destructeur qui rougissoit la terre du sang des hommes ! c'étoit un crepe funèbre sur tout le sol de la République qui comprimait l'influence salutaire des arts et tarissait enfin toutes les branches bienfaisantes de l'industrie, grace immortelles soient rendues au courage et à la fermeté de la Représentation nationale.

La société populaire de Daumazan s'est empressée de lire au peuple assemblé l'adresse de la Convention aux français, le peuple y applaudit, la joie est peinte sur toutes les figures, la confiance renaît, la terreur se dissipe, tous s'embranchent à l'envi, et jurent par un sentiment unanime de s'ensevelir sous les ruines de la liberté plutôt que de souffrir qu'un il soit porté la plus légère atteinte aux principes proclamés par la Convention nationale, quel spectacle Citoyens ! quelle jouissance pour les âmes sensibles que les partisans exécrationnels du terrorisme viennent apprendre la sensation délicieuse qu'éprouvent les paisibles habitans des campagnes à l'aspect du règne de la justice, Restés Citoyens au poste honorable que vous devez à la confiance du peuple. Achevés son bonheur, il est dans la liberté, il est dans le maintien des principes immuables de la justice et de la raison, frappés tous les conspirateurs, achevés de détruire les restes impurs de cette faction scelerate qui asseyait son empire sur des deserts infectés des cadavres qui se nourrissent du sang humain et calculait froidement le nombre des victimes, qui devaient dans chaque département assouvir sa rage féroce. Le peuple est debout pour défendre votre ouvrage, malheur à ceux qui voudraient l'attaquer ; et substituer l'anarchie dévorante aux régnes bienfaisants des loix.

MAJOURAN, *président*, BERNADUVEN,  
VIDAL, *secrétaires*.

(37) C 326, pl. 1421, p. 15.

(38) C 326, pl. 1421, p. 16.

g'

[*La société populaire d'Apt à la Convention nationale, s. d.*] (39)

Liberté, Égalité ou la mort.

Citoyens Représentans,

La reconnaissance est un tribut que l'on doit aux bienfaits, c'est par l'hommage de son amour pour la patrie, de son attachement inviolable à la Convention nationale, et de sa parfaite soumission aux loix, que la société populaire d'Apt s'acquie envers vous de sa dette.

Vous venez de poser la dernière pierre de l'édifice éternel de notre liberté. Oui ! sages Législateurs, votre adresse aux français, telle qu'une céleste et douce rosée, a ranimé l'espérance publique, et répandu la joie dans tous les coeurs trop long-tems comprimés par la terreur.

Les cris des factions liberticides, les menées de l'intrigue et de l'ambition, l'hipocrisie du royalisme et du fédéralisme ; tous ces vices honteux de l'immoralité, vont enfin disparaître et rentrer dans le néant sous le règne de la justice, des moeurs et de la sainte humanité qui sont la base de vos décrets.

Fidèles dépositaires de la souveraineté et des droits imprescriptibles du peuple, tant de fois attaqués par la perfidie et la trahison, vos triomphes et vos vertus, vous en ont rendus les sauveurs et les peres. Poursuivés, citoyens Représentans, votre carrière pénible, mais immortelle : gardés d'une main jalouse les rênes salutaires du gouvernement, que la nation vous a confiées ; et pour consommer les glorieuses destinées de la France ; l'amour et la gratitude de tous les bons citoyens, vous feront trouver en eux, des enfans dignes des soins généreux que vous vous donnés pour leur commun bonheur.

Vive la République une et indivisible. Vive la Convention nationale.

ARVÉAF, *président*, JULLIEN, JEAN, *secrétaires*.

h'

[*Les citoyens de la commune de Clermont à la Convention nationale, s. d.*] (40)

Liberté, Égalité, Fraternité, Justice,  
mort aux terroristes.

Représentans du peuple,

Le département du Puy-de-Dôme étoit subjugué par les dominateurs, par les déprédateurs par les faux patriotes de tous les masques. Le représentant Musset paroît, précédé de l'éga-

(39) C 326, pl. 1421, p. 12.

(40) C 326, pl. 1421, p. 3. *Bull.*, 28 brum. ; *Moniteur*, XXII, 530, mention.

lité, de la justice et des mœurs. La liberté enchaînée par la terreur brise ses liens, et s'élanche dans leurs bras : nous voilà libres.

Guerre aux terroristes, aux intrigans, aux fripons ! Justice à tous ! s'est écrié Musset : peuple reprends une attitude digne de toi : qu'elle soit grande ! exerce en ce jour tes droits imprescriptibles et inaliénables.

Le peuple, par un élan sublime, répète : guerre au terroristes, aux intrigans, aux fripons. Aussitôt la justice saisit sa balance ; pèse les autorités constituées, les tribunaux, tous les fonctionnaires, prononce sur ces hommes, dit-elle au peuple ; il sont les voiles du vaisseau de la République... Reçoivent-ils leur mouvement de la Convention nationale qui est au gouvernail ?

Le peuple répond... les agitateurs se taisent, fuient ou se cachent ; les autorités constituées s'épurent ; de vrais républicains, des hommes vertueux, de sincères amis du peuple et de l'unité de la République, occupent tous les postes. La terreur disparaît, ses victimes sont rendues à la liberté ; l'ami retrouve son ami ; les citoyens des frères ; les familles réunies confondent leurs embrassemens ; la joie renaît ; des acclamations universelles se font entendre : Vive la République, Vive la Convention !

CITERNE, *chef de légion de la garde nationale*,  
DUMAS, *homme de loi*, ALLERAT, *huissier*  
et 625 autres signatures sur 10 pages.

[*Barre, citoyen de la commune de Clermont-Ferrand, le 11 brumaire an III*] (41)

Citoyen,

Mes concitoyens me chargent de te faire passer l'adresse qu'ils ont voté à la Convention et qui est l'expression individuelle de leurs sentimens. Les principes qu'elle contient leurs font espérer que tu la présentera à la Convention nationale comme un gage de leur amour et l'assurance que la Convention, sera toujours leur point de ralliement.

Salut et fraternité.

BARRE.

i'

[*La commune de Saint-Marcel, séant à Vernon, à la Convention nationale, le 18 brumaire an III*] (42)

Liberté, Égalité, Patrie.

Citoyens Législateurs,

La commune de Saint-Marcel, dont les sentimens pour la Convention nationale n'ont jamais varié, vous exprime aujourd'hui toute

sa reconnaissance, et toute sa satisfaction que la lecture de votre dernière adresse aux françois lui a fait éprouver. Elle vous remercie, citoyens Législateurs, d'avoir substitué la justice à la terreur, l'humanité à la barbarie, la probité au brigandage.

Restez à votre poste, nous ne cesserons pas de vous y inviter. Comprimés tous les malveillans, sévissés contre les dilapidateurs de la fortune publique, et accélérés la punition des complices du dernier tyran. La commune de Saint-Marcel vous offre ses vœux et ses bras, s'il le faut pour le succès d'une aussi glorieuse entreprise.

Salut et fraternité.

*Suivent 71 signatures et les 12 marques de ceux qui ne savent pas signer.*

j'

[*La commune de Firmin et de Vineuil à la Convention nationale, s. d.*] (43)

Citoyens Représentants,

La commune de Firmin, et de Vineuil, toujours animée des principes de la révolution, attachée au respect qu'elle a pour la Convention, et toujours prêts à vous faire un rempart du corps de chaque individu qui la compose pour anéantir les projets liberticides des malveillans, m'a député vers vous pour vous faire l'offre de la somme de cents soixante deux livres, qu'elle a recueilly dans l'arrondissement de sa commune pour subvenir aux besoins des veuves et blessés à la plienne de Grenelle, elle m'a chargé en outre d'estre l'organe de ses intentions, qui sont d'estre toujours soumis aux decrets emmanées de l'assemblée national en vous assurant qu'elle se joindra à toutes les communes voisines. Chaque fois que le besoin l'exigera pour se saisir des ennemis du bien public, qui oserait faire aucune tentative sur la représentation national ne reconnaissants qu'elle pour son point de raliment.

Vive la Convention, vive la liberté.

*Et a signé, Denis VITROUILLE DESCHAMPS de St Firmin.*

k'

[*Les citoyens de Mesnil-sous-Vienne à la Convention nationale, le 1<sup>er</sup> [brumaire] an III*] (44)

Citoyens Législateurs,

Les citoyens de la commune de Mesnil-sous-Vienne réunis dans le temple de l'Etre suprême remercient l'auguste Convention nationale de

(41) C 326, pl. 1421, p. 4. Le destinataire de l'adresse n'est pas précisé.

(42) C 326, pl. 1421, p. 19.

(43) C 323, pl. 1380, p. 14. *Bull.*, 30 brum. (suppl.) ; *Débats*, n° 786, 815 ; *Moniteur*, XXII, 542.

(44) C 324, pl. 1399, p. 25.